

SOMMAIRE

1. Un organisme reconnu
2. Nos missions
3. Nos moyens
4. Notre financement
5. Pourquoi faire appel à nous ?



CONTACT

Protection Civile des Hauts-de-Seine
32 boulevard des Oiseaux
92700 Colombes

☎ 01 47 72 80 33

✉ contact@protectioncivile92.org

💻 www.protectioncivile92.org



ORGANISME RECONNU

- Association Loi de 1901 créé en 1968.
- Affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC), reconnue d'utilité publique.
- Agréée de sécurité civile par arrêté du Ministère de l'intérieur pour les missions de secours et la formation aux premiers secours.
- Reconnue comme organisme de formation professionnelle.
- Conventionnée avec la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), le SAMU-92, la SNCF, ENEDIS (anciennement ERDF) et partenaire de la Préfecture des Hauts-de-Seine.
- Habilitée par l'INRS pour délivrer des formations de Sauveteur-Secouriste du Travail et de Prévention des Risques liées aux Activités Physiques (Industrie, Bâtiment, Commerce).
- 14 antennes locales qui couvrent 24 des 36 communes du département.

NOS MISSIONS

Opérations de secours

- 1 413 personnes secourues et 394 personnes assistées au cours de 339 dispositifs de secours.
- 409 interventions et 339 évacuations vers les services hospitaliers au travers de 237 gardes réalisées pour le compte de la BSPP et du SAMU-92.

Formations

- Grand public, entreprises et collectivités
 - * 1 911 personnes formées au PSC-1 (Prévention et Secours Civiques 1er niveau) au cours de 238 sessions.
 - * 585 personnes initiées aux Gestes Qui Sauvent en 65 sessions.
- Entreprises
 - * 149 personnes certifiées Sauveteur-Secouriste du Travail en 19 sessions de formation initiale ou de recyclage.

Actions solidaires et sociales

- 165 maraudes effectuées avec 2 461 personnes rencontrées.
- Intégration de nos équipes dans le plan d'urgence hivernale et le plan canicule.
- Aide humanitaire aux populations sinistrées lors de catastrophe (incendie, inondations, tempêtes...).



NOS MOYENS

- **335 bénévoles** dont **207 secouristes**.
- **126 bénévoles** formés aux **premiers secours socio-psychologique**.
- **42 engins** : 12 véhicules de premiers secours, 3 véhicules polyvalents d'intervention, 1 véhicule léger de commandement, 4 véhicules logistiques, 2 véhicules tous usages, 11 véhicules légers, 8 vélos, 1 groupe électrogène remorquable.
- **Nombreux lots de matériel logistique** : brancards, groupes électrogènes, éclairage et chauffage mobile, tentes etc. qui peuvent être rapidement mis en œuvre grâce à nos 62 logisticiens administratifs et techniques.
- Un **réseau radio numérique autonome**.
- Une équipe pédagogique de **formateurs certifiés** (42 formateurs PSC1, 23 formateurs PSE, 7 formateurs SST, 1 formateur PRAP-IBC) et 8 instructeurs (formateurs de formateurs).
- Le **matériel pédagogique adapté** pour délivrer des formations de haute qualité : mannequins pour la réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateurs automatisés externes, vidéoprojecteurs, matériels de mise en situation (accessoires, maquillage...), support pédagogiques.

NOTRE FINANCEMENT

Pour faire face à ses dépenses d'investissement et d'exploitation, la Protection Civile des Hauts-de-Seine doit **trouver ses propres financements**. Ceux-ci proviennent essentiellement de trois sources :

- Pour 21% par **les subventions municipales**,
- A hauteur de 41% par **les formations dispensées au public et aux entreprises**,
- Enfin, pour 38%, par **les missions et postes de secours**.

A savoir : la Protection Civile des Hauts-de-Seine, au titre de sa mission de renforcement du service public de secours, **prend à sa charge l'intégralité des frais** relatifs aux gardes pour le compte des sapeurs-pompiers et du SAMU-92 (237 missions au total). Il en est de même pour tout ce qui à trait aux maraudes sociales (165 missions).



Des ressources significatives rapidement mobilisables

Avec ses 12 véhicules de premiers secours à personnes (VPSP), ses 11 véhicules légers de secours, son véhicule léger de commandement, ses 4 fourgons logistiques et le concours de ses 335 bénévoles (secouristes, logisticiens, infirmiers...), la Protection Civile des Hauts-de-Seine est en mesure de **s'engager dans des dispositifs de secours de grande envergure**. Cela ne n'obère cependant pas sa capacité à répondre à ses missions récurrentes (postes de secours, gardes pour la BSPP et le SAMU-92).

La **réactivité** de la Protection Civile des Hauts-de-Seine lui permet de faire face à tout accroissement des sollicitations. Ainsi, en cas de besoin, le cadre d'astreinte 24h/24 est en mesure de déclencher les renforts nécessaires. De même, en cas de situation majeure telle qu'un plan rouge, la Protection Civile des Hauts-de-Seine est présente sur le terrain ainsi que dans les cellules de commandement mises en œuvre par les pouvoirs publics : le Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture des Hauts-de-Seine, la régulation secouriste au Centre 15 du SAMU-92, le cas échéant les structures décentralisées dans les communes...

L'activité constante, un gage de sérieux et d'efficacité

En 2018, ce sont près de 580 missions de secours qui ont été assurées par la Protection Civile des Hauts-de-Seine, soit en moyenne **1,6 mission par jour**. Ces opérations ont conduit à secourir 1 822 personnes dont 356 ont été transportées par nos soins vers un centre hospitalier.

Plus de 40% de notre activité est effectuée dans le cadre des conventions qui nous lient avec la BSPP et le SAMU-92. Cela s'est concrétisé par 237 gardes qui consistent à répondre aux demandes de secours sur la voie publique ou à domicile. Ces missions confrontent nos secouristes à des situations extrêmement variées, parfois très complexes, ce qui, en complément de leurs formations régulièrement renouvelées, leur permet de maintenir leurs compétences à un très haut niveau d'exigence.

Une reconnaissance des pouvoirs publics

La Protection Civile des Hauts-de-Seine est :

- Partenaire de la **Préfecture des Hauts-de-Seine** par convention en date du 26 septembre 2013 et son avenant du 2 octobre 2015.
- Partenaire du **SAMU-92** par convention en date du 1er novembre 2006.
- Partenaire de la **Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris** par convention amendée le 28 mai 2014.
- Agréée pour les missions de Sécurité Civile de type A (opérations de secours), type B (missions de soutien aux populations sinistrées), type C (encadrement de bénévoles spontanés lors de missions de soutien aux populations) et type D (dispositifs prévisionnels de secours)
- Agréée pour délivrer des formations à la prévention et aux premiers secours (PSC 1, PSE 1, PSE 2, SST, PRAP-IBC).